

N° *42541*

Notif. 25-5-1966

NOM RÉELLE

"Le FOYER & C^{ie}, avec nom commercial

JIF WATERMAN A.J. FAGARD.



BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;

Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle ;

Vu le procès-verbal dressé le *15 avril* 19*67* à 11 h. 45.

au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant ;

ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à *A. J. Fagard & C^{ie}*,
6, rue Monsigny, à Paris,
représenté par M^r J. Bede, à Bruxelles,

un brevet d'invention pour : *Porte-mine perfectionné,*

qu'*elle* déclare.....avoir fait l'objet d'une première demande de brevet déposée
en *France* le *15 avril 1966*.

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls,
sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de
l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le *31 mai* 19*67*.

Au nom du Ministre et par délégation :
Le Directeur Général,

Capau

472541

La société dite : A.J. FAGARD & Cie
à Paris (France).

Porte-mine perfectionné.

Convention Internationale : Demande de brevet français
n° 513.788 déposée le 15 avril 1946.

La présente invention a pour objet un porte-mine perfectionné, remarquable notamment en ce que le mécanisme d'avance de la mine est relié au corps de l'agrafe de fixation du porte-mine, cette agrafe étant mobile par rapport à la tête du porte-mine et cette tête étant fixe par rapport au corps du porte-mine.

Au dessin annexé, donné uniquement à titre d'exemple :

La fig. 1 est une vue de profil d'un porte-mine suivant l'invention.

La fig. 2 est une vue partielle correspondante de face ;



A handwritten signature or scribble, possibly a stylized letter 'P' or a similar mark, located to the right of the circular stamp.

La fig. 3 est une coupe longitudinale, partielle, à plus grande échelle, suivant la ligne 3-3 de la figure 2 ;

La fig. 4 est une vue en élévation correspondante, avec coupe partielle, suivant la ligne 4-4 de la fig.3.

La fig.5 est une coupe transversale, suivant la ligne 5-5 de la fig.3.

Suivant l'exemple d'exécution représenté sur le corps 1 du porte-mine est fixée à son extrémité supérieure ou arrière, par vissage en 2 ou autrement, la tête 3 du porte-mine, alors que dans les porte-mine usuels, cette tête coiffe le corps 1 sur lequel elle est montée coulissante. Dans l'exemple représenté, il est prévu une bague enjoliveuse 4 sur le corps 1 à la suite de son filetage 2.

L'extrémité supérieure ou arrière de la tête 3 est par exemple de forme extérieure ogivale ; elle est massive et comporte une échancrure longitudinale 5 à faces parallèles qui débouche sur le dessus et, latéralement, d'un côté, elle débouche en outre dans la cavité cylindrique de cette tête 3. De préférence, cette échancrure 5 se prolonge, en 6, (fig.3) au-delà de la partie massive, dans la partie tubulaire de la tête 3, du côté où cette échancrure débouche latéralement.

Dans cette échancrure 5 peut coulisser, longitudinalement, avec un très faible jeu latéral un corps métallique méplat 7 avec lequel vient de matière ou sur lequel est rapportée l'agrafe proprement dite 7a.

Sur sa tranche 8 (fig.3), située dans le fond de l'échancrure 5, le corps 7 de l'agrafe comporte un trou taraudé 9, dans lequel est vissé un téton fileté 10. Ce téton est venu de matière ou est rapporté sur le fond d'un tube borgne 11, monté coulissant dans la tête 3. Ce tube 11 coiffe l'extrémité du tube 12 usuel formant réservoir de mines et qui commande par ses déplacements longitudinaux le mécanisme d'avance de la mine. Le tube 11 prend appui sur le tube 12 par un épaulement 13.

Comme on le voit, la liaison entre les tubes 11 et 12 est telle qu'elle ne gêne pas la séparation, par dévissage en 2, d'une part du corps 1 avec son tube 12 et, d'autre part, de l'ensemble de la tête avec les dispositifs susdécrits.

De préférence, le corps de l'agrafe comporte sur sa tranche 8 une encoche 14 dans laquelle s'engage le fond de l'encoche 6 de la tête 3 à la fin du déplacement de l'agrafe 7 vers la pointe du porte-mine, c'est à dire dans le sens de la flèche f (fig.3) par rapport à la tête 3.

Le fonctionnement est le suivant : Le remplissage en mines du tube réservoir 12 est assuré par dévissage de la tête 3. Après remise en place de cette tête, le tube 11 vient coiffer le tube réservoir 12. Dès lors, pour faire avancer la mine, tenant le porte-mine d'une main, il suffit à l'aide du pouce d'appuyer, suivant le mouvement bien connu, non plus sur la tête 3 mais sur le corps 7 de l'agrafe 7a qui fait saillie par rapport à cette tête. Le déplacement vers l'avant de cette agrafe (7-7a) par rapport à la tête 3 et, par conséquent, par rapport au corps 1, provoque par le tube 11 le déplacement vers l'avant du tube-réservoir 12, par rapport audit corps 1 et par suite l'avance de la mine comme bien connu.

Dès qu'on abandonne l'agrafe (7-7a), sous l'action du dispositif élastique usuel du mécanisme, le tube-réservoir 12 est repoussé vers l'arrière et, par l'épaulement 13, il ramène le tube 11 contre le fond 15 (fig.4) de la cavité cylindrique de la tête 3 et, par suite l'agrafe (7,7a) en saillie par rapport à cette tête, dans sa position de repos.

Naturellement, l'invention n'est nullement limitée au mode d'exécution représenté et décrit qui n'a été choisi qu'à titre d'exemple.



472541

R e v e n d i c a t i o n s .

1.- Un porte-mine automatique, caractérisé en ce que le mécanisme d'avance de la mine est relié au corps de l'agrafe de fixation du porte-mine, cette agrafe étant mobile par rapport à la tête du porte-mine et cette tête étant fixe par rapport au corps du porte-mine.

2.- Un porte-mine automatique suivant la revendication 1 caractérisé en ce que l'agrafe mobile dans la tête du porte-mine est fixée sur un tube mobile dans la tête et qui s'emboîte en formant butée de poussée sur l'extrémité supérieure du tube-réservoir de mines solidaire du mécanisme d'avance des mines.

3.- Un porte-mine automatique suivant les revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la tête est vissée ou fixée de toute autre manière amovible au corps du porte-mine.

Bruxelles, le 15 AVR. 1947
997 A. J. Hagard & Cie

P. FON J. BEDE



A. J. Fagard & Cie

47 2 541

47 2 541

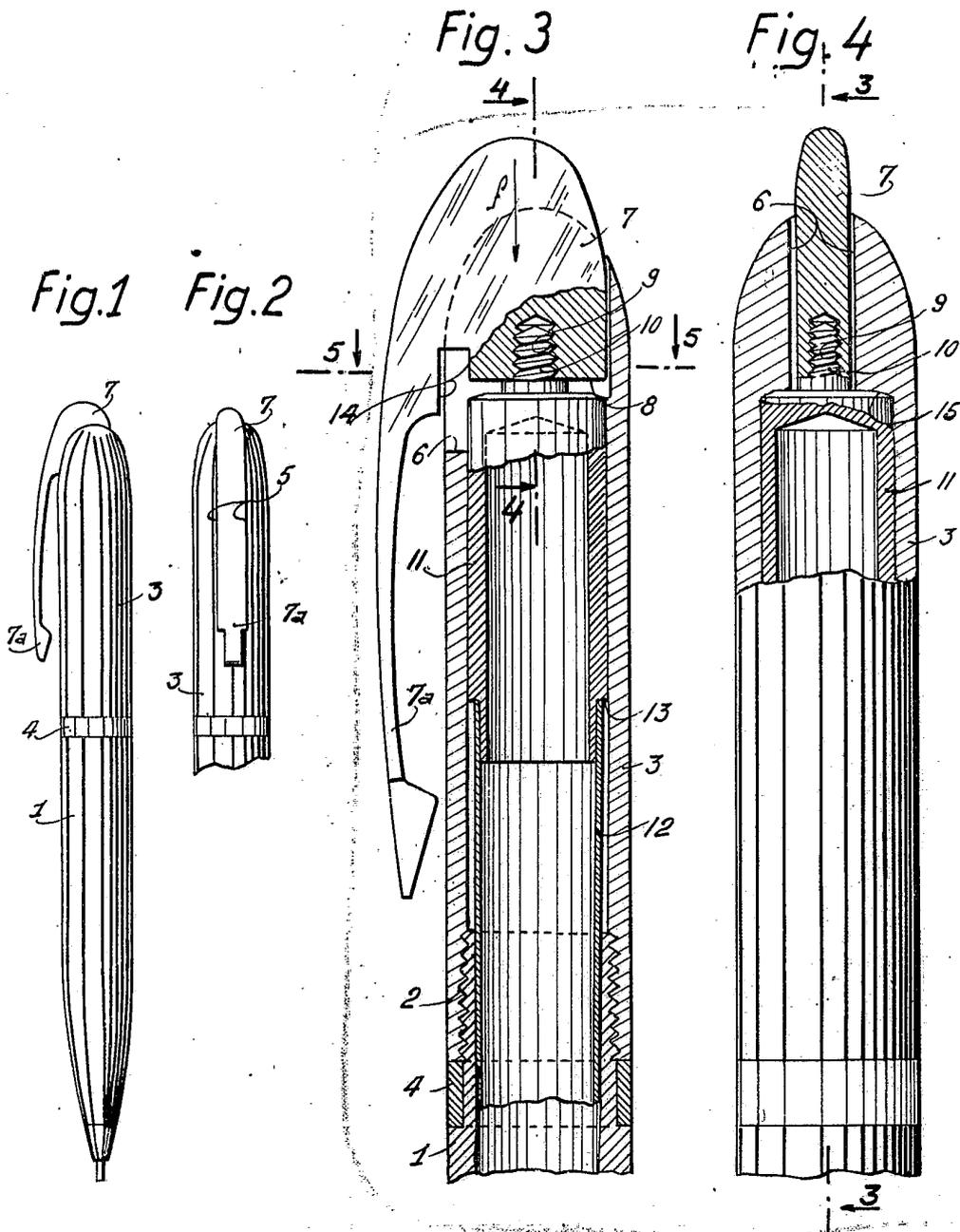
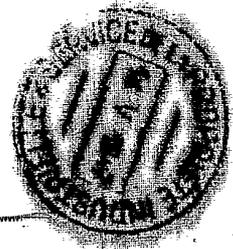
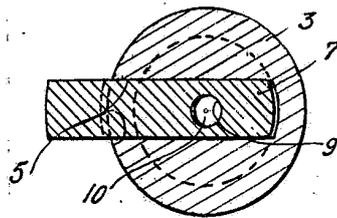


Fig. 5



Bruxelles, le 15 AVR. 1947
A. J. Fagard & Cie

Par P. J. BOE

Boe

2 1/2